



## QUESTIONS DP CFDT Réunion au 17 avril 2013

1) Q: Toilettes (B):

- a) Terminus de la L6 toison d'or pas de verrou pour s'enfermer dedans !
- b) Qu'en est-il de la sécurisation des WC tram.
- c) A Longvic pas de poignet extérieur.
- d) Remonté d'égout dans le lavabo Quetigny!

R:

- a) Il n'y a pas de solutions possibles actuellement.
- b) On ne peut pas neutraliser la porte anti-panique, il n'est pas simple de le faire, nous regardons.
- c) Il y a une intervention technique à faire avec un changement de poignée.
- d) Il y a un défaut depuis la livraison du bâtiment, cela s'est déjà bouché deux fois. Nous avons déjà eu une prise de contact sans aucun retour !!!!

2) Q: Pour les sorties bus du dépôt CEM où sera le rendez-vous des bus au dépôt nécessitant une petite intervention de la maintenance. Et quel parcours utiliser? (B)

R: Le point de Rdv sera sur la porte N°1 du garage avec trajet classique à l'avant.

3) Q: Pour ne pas perdre de temps, peut-on garder la vente en TSC pré-chargé? (B)

R: Pour l'instant ce n'est pas à l'ordre du jour, le rechargement fait partie de la gamme tarifaire. Nous vérifierons s'il y a une perte de temps sur un test avec une dizaine de conducteurs lors de sa mise en place qui est censé se mettre en route vers le 13 mai 2013.

4) Q: Beaucoup d'arrêts de bus sont sans éclairage. Surtout Terrillon liane 4 signalé plusieurs fois ..... Les clients sont dans le noir absolu. (B)

R: Il y a une campagne complète à faire et voir les sens de l'arrêt où les lumières sont en panne.

5) Q: Feux bd Thiers (rép) trop court, véhicule particulier coupe fréquemment devant bus et possibilité de louper le cycle. (B)

R: Cela est dû au système intrinsèque de la place de la république mais cela reste en permanence à l'étude entre la ville et INEO.

6) Q: Comment se fait-il qu'à république nord les feux prennent en compte le bus par une détection et qu'à république sud cela fonctionne par cycle ? (B)

R: C'est un choix technique de la ville à cause du tram, mais en effet pas très logique. Il faudrait revoir les cycles mais cela n'est pas sûr.

7) Q: L12 un bus à 5h56 et le suivant à 6h37 cela fait peu, y a-t-il possibilité de réduire la première fréquence. (B)

R: cela est dû au retrait des services qui commençait tôt (cela nous paraît surprenant, mais nous prenons la réponse comme cela).

8) Q: Comment se fait-il que la nuit bloqué rue Monge, il n'y ait pas d'intervention. (B)





**R:** Nous sommes étonnés, mais les personnes « réseaux » se déplacent dès que possible sur les incidents sauf si la police se manifeste avant et fait l'intervention.

9) **Q:** Pour la rentrée bus, certains emplacements bus nécessitent de passer uniquement à la pompe et lavage situé le plus à droite. Peut-on le préciser à l'intérieur des bus qui sont concernés ? (B)

**R:** cela est fait et surtout sur la pompe 4.

10) **Q:** Y aura-t-il des essais de sortie rampe PMR, si oui à quel endroit au dépôt? (B)

**R:** Oui et nous ferons cela périodiquement, une à deux fois, sans emplacement spécifique.

11) **Q:** Passage aux pompes et lavage long, comment cela se fait-il ? Jusqu'à 20mn de retard depuis le commencement, les bus s'accumule jusqu'au Bd Palissy. (B)

**R:** Il y a eu plusieurs facteurs qui sont résolus et en cours de résolutions.

- ✓ Le débit des pompes suite à un encrassement des filtres suite aux travaux du CEM.
- ✓ Une saisie des kms incorrects et la liaison informatique liée à cela.
- ✓ La disjonction des systèmes de lavage trop fréquents qui nous empêche de laver les bus correctement et sera résolu.

12) **Q:** Réaménagement de la rue de Jouvence afin de ne pas faire systématiquement du slalom dans cette rue. (B)

**R:** Il n'y a pas de possibilité de changement cela fais des années que nous le demandons. Par contre si le problème de stationnement dans un des virages peut aider à la circulation, nous le demanderons évidemment.

13) **Q:** Comment sont affectés les fériés, il apparaît que cela serait fait par ordre alphabétique (de ce fait les personnes en fin de l'alphabet se retrouve très souvent travaillant pour Noël et nouvel an). Pourriez-vous changer ce système pour que cela soit plus équitable. (G)

**R:** Non ce n'est pas ce système là qui est instauré de plus une gestion de Noël et nouvel an est fait différemment (nous verrons cela avec les personnes qui s'en plaignent).

14) **Q:** Peut-on avoir un écran en salle Diderot indiquant l'arrivée des bus-tram (L/V), afin de pouvoir savoir quand notre véhicule arrive (surtout quand il y a du retard) ? (G)

**R:** Oui cela est à l'étude mais ce n'est pas notre priorité actuellement.

15) **Q:** Peut-on accéder aux conversations enregistré entre le PCC et le conducteur suite à divers événements litigieux. (G)

**R:** Oui à la demande des personnes concernées.

16) **Q:** Pourquoi se fait-il que sur les dispos il y a beaucoup de deux fois mis par le planning. (G)

**R:** Ce n'est pas systématique, d'après la direction cela reste une interprétation de notre part (nous ne sommes pas d'accord et vérifierons).

17) **Q:** 3ème navette et tram de 6h19 toujours en soucis, peut-on régler ce problème ? (G)

**R:** Nous ne comprenons pas la question, (nous vérifierons et nous en reparlerons)

18) **Q:** Pourquoi un employé "Idées 21" doit-il nettoyer au balai alors qu'un aspirateur serait nécessaire et plus efficace? (G)

**R:** Nous ne nous mêlons pas de cela, notre attente est sur le résultat pas les moyens.





- 19) **Q :** Demandons notre BAL syndical au nouveau CEM. (G)  
**R :** C'est Ok et défini en C.E. pour les mettre dans le bâtiment administratif.
- 20) **Q :** Nous demandons 4 jeux de clés supplémentaires pour accéder à nos locaux syndicaux(G)  
**R :** Ok déjà donnés ce jour.
- 21) **Q :** Pourquoi dans le roulement de nuit le dimanche nous n'avons que des services tram et plus de bus. (T)  
**R :** Nous ne sommes pas contre, nous y travaillerons en commission horaire pour définir ces points.
- 22) **Q :** Voie tram mal éclairé (drapeau et Quetigny). (T)  
**R :** Vu certains passages piétons mal éclairés avec « le Grand Dijon » pour faire le nécessaire.
- 23) **Q :** Ne plus envoyer les derniers trams départ Chenôve à carraz soucis d'altercation et de fin de service. (T)  
**R :** Effectivement, on enlèvera ces voyages à partir du prochain graphicaage d'été.
- 24) **Q :** Prévenir les agents de conduite quand ils sont remplacés au tram par un Agent de Maîtrise. (T)  
**R :** Nous préviendrons les agents de maîtrise afin qu'ils fassent le nécessaire.
- 25) **Q :** Qu'en est-il des films sur les portes trams (ceux posés non efficaces) très foncé à mettre. (T)  
**R :** En effet cela n'est pas satisfaisant, nous verrons cela avec le fabricant.
- 26) **Q :** Les SLT toujours pas réglé quand cela sera-t-il optimum. (T)  
**R :** Il y a une campagne de contrôle systématique, mais cela est toujours inefficace.
- 27) **Q :** Climatisation – Chauffage « tram » quand pensez-vous régler ce problème, elles sont inefficaces au vu de leur principe de fonctionnement. (T)  
**R :** Le dossier est toujours dans les mains du « Grand Dijon », mais les orientations de cette climatisation est à revoir. Un IRP pose la question de ceux du « Mans », on nous répond que ce ne sont pas les mêmes, nous avons du matériel de moindre qualité vu que les rames ont été négociées moins chers.
- 28) **Q :** Pour gagner un peu de temps peut-on avoir les SLT ouvertes dans le sens opposé. (T)  
**R :** Ce n'est plus autorisé par « L' EOQA » organisme de certification du STRMTG qui ne veut plus de vert gratuit qui engendrerait plus d'accident.
- 29) **Q :** Plusieurs Service 2700 nuit longue payé de base, pouvez-vous vérifier le bon paiement en heures de nuit longue, service en début d'année suite aux problèmes de givre. (T)  
**R :** D'après le responsable du planning, tout est conforme. Si ce n'était pas le cas, les agents doivent se présenter pour vérification.
- 30) **Q :** SLT vers pharmacie du mail a Chenôve masqué par le montant du parebrise, très dangereux. (T)  
**R :** Nous mettrons des répétiteurs sur la gauche afin que certains emplacements soient plus visibles dont le « Mail, Vaillant, Pôle santé,..... »
- 31) **Q :** S1021 à revoir fin 22h06 à république avec commencement au CEM mais plus de navette au CEM sur fin de service. Nous demandons un regard attentif sur les prises et fin de service à carraz prise de service carraz à mettre plus souvent. (T)  
**R :** L'étude a été lancée avec la navette CEM pour vérifier les besoins de chacun.





32) Q: S2017 à revoir, le service rentre un tram à 20h02 puis repart en ligne et va chercher un autre tram pour le rentrer à nouveau (risque de loupé important) ? (T)

R: Il n'y a pas de loupé pour l'instant. C'est clair dans le logiciel.

33) Q: Redéfinir le rôle de l'atelier lors des dépannages bus avec remorquages. En effet, le bus remorqué n'est jamais pris en compte par un mécano. Sur un dernier incident un AVSR a accroché alors qu'il n'aurait pas dû conduire ce bus. (E.C.)

R: Dans le principe oui et surtout en journée quand il y a remorquage. En nuit nous n'avons qu'un agent et ce n'est pas simple. La direction nous menace de prendre de la sous traitance s'il ne pouvait pas faire autrement. Cela est surprenant de leur part au vu du coût de cette prestation faite par la société « Daurelle »

34) Q: Demander au PCC de prendre en compte la spécificité du rôle de l'AVSR et de sa fonction sur le terrain et ne l'envoyer que sur les tâches qui lui sont définies. (E.C.)

R: Une nouvelle note de service a été distribuée aux AVSR pour définir leurs tâches en semaine 14. Elle a dû être distribuée au PCC mais pas aux RG. Nous nous assurerons qu'elle sera bien prise en compte.

35) Q: Quand seront réglés les problèmes de PDC du service contrôle. (E.C.)

R: Nous sommes en attente avec une nouvelle version de logiciel « Titan » fraude. Cela n'a pas l'air d'enchanté les AVSR au vu du système actuel.

36) Q: Est-il normal que le responsable de service E.C. n'ait pas le temps d'appeler un de ses agents agressé le vendredi 5 avril 2013? (E.C.)

R: Une fois de plus le responsable du service se défile et ne viens pas en réunion c'est la troisième fois qu'il ne vient pas en réunion. La réponse qu'il a donnée à l'agent de maîtrise qui le représente ne nous convient pas. Nous lui reposerons la question le mois prochain. Cette réponse est laconique et dis qu'il a appelé l'agent le samedi et ce dernier a été reçu le lundi.

37) Q: Pourquoi le responsable du service E.C. ne veut pas afficher l'information obligatoire prévu dans l'accord sécurité concernant l'agression du 5 avril dans le week-end? (E.C.)

- Remettre le panneau d'affichage « incident 3V » concernant ces incidents pour informer.
- Informers les membres du CHSCT et les D.S. en temps et en heures.

R:

- Nous le ferons, tout n'est pas encore en ordre avec le nouveau CEM, c'est la bonne excuse de toute la réunion d'aujourd'hui.....
- Le cadre d'astreinte a fait immédiatement auprès du secrétaire du CHSCT et le lendemain pour les DS.

38) Q: Que compte faire l'entreprise en mesure de protection du salarié AVSR agressé ce vendredi 5 avril lors de sa reprise de travail suite aux menaces proférées par son agresseur (ce dernier étant à nouveau en liberté)? (E.C.)

R: Le procureur gère lui-même les affaires et nous ne pouvons interférer. L'agent sera reçu à sa reprise. Nous appliquerons ce qui est écrit dans l'accord sécurité.....





- 39) **Q:** Est-il normal lorsqu'un agent de maîtrise est en absence prolongé que le service de soirée (AVSR) ne soit pas encadré par un A.M. systématiquement (lors de l'agression du 5 avril ce dernier a fait un excellent travail de suivi) et que se passerait-il en cas de récurrence d'agression en soirée? (E.C.)  
**R:** Le service est couvert au maximum. En journée systématiquement, le service de nuit reste quelques journées non couvertes en cas de problème il reste l'agent de maîtrise réseau pour régulariser la situation. A suivre.....
- 40) **Q:** Pourquoi un ancien dossier d'accident du travail a-t-il été fermé par la sécurité sociale et que la demande du salarié pour le faire rouvrir se fasse attendre après une demande auprès du service R.H. depuis plus de trois semaines, alors que ce salarié doit faire soigner les suites de cette agression? (Voir aussi accord sécurité 2008 article 3.1.4) (E.C.)  
**R:** nous n'avons pas de souvenir d'avoir eu ce dossier en main. Le salarié doit faire une demande de rechute d'AT afin que la prise en charge puisse être éventuellement faite par la sécu. Nous ferons le suivi après et nous verrons s'il y a lieu d'appliquer l'accord sécurité après.
- 41) **Q:** Sortie du Cem impossible en venant de l'atelier, obligation des salariés d'aller faire demi-tour dans le parking général. (A)  
**R:** les agents passent par le portail « Bus » lors des sorties massives des agents de l'atelier.
- 42) **Q:** Bus Hybrides Heuliez, comme nos anciens bus type GX, aucun chauffage au pied pour ce type de bus, faire faire des modifications avant l'hiver prochain. (A)  
**R:** Une demande a été faite à « Heuliez », mais nous vérifierons qu'il n'y aurait pas une trappe qui amène la chaleur et nous informerons les agents.
- 43) **Q:** Demandons que le bus 728 ne roule plus tant le problème des gaz d'échappement dans le bus soit réglé, ainsi que le nettoyage de ce bus. (A)  
**R:** Il sort de l'atelier ce jour, en effet plusieurs problèmes ont été mis à jour. Nous vérifierons son nettoyage dans la foulée.
- 44) **Q:** Les bus hybrides seront-ils entretenus comme les anciens bus voir signalements des 3615 et 3605. (A)  
**R:** L'entretien sera le même. (En disant qu'il est bien fait...), mais « Heuliez » doit régler les problèmes de ventilation très bruyantes.
- 45) **Q:** Où devons-nous mettre nos planchettes souples, impossibilité de les bloquer à un endroit spécifique? (A)  
**R:** Le SAE est la priorité, mais nous étudions une pince pour maintenir cette planchette.
- 46) **Q:** Est-il normal de mettre à la casse des pièces neuves du stock atelier? (A)  
**R:** C'est exact des pièces de bus A500 ont été remisés, les autres non. C'est surprenant quand même de JETER.... Nous vérifierons qu'il n'y en a pas eu d'autres qui aurait pu être changés sur les bus ces derniers mois et qui ont fait défaut.
- 47) **Q:** Suite plusieurs Contrat cdd atelier, un salarié serait non embauché alors que d'autre personnel embauchés derrière en cdi sont arrivés. (A)  
**R:** Les embauches ont été faites mais les CDD qui étaient présent n'ont pas déposés de candidature.





- 48) **Q:** Horloge atelier dans la zone de lavage à déplacer prend l'eau. (A)  
**R:** Elle ne prend pas l'eau et nous ne la changerons pas de place
- 49) **Q:** Dépanneur bus : informer le personnel atelier pour les SLT Trimolet et arquebuse. (A)  
**R:** Une formation complémentaire est faite le 29 avril par les formateurs et ce sera indiqué.
- 50) **Q:** Système de chauffage atelier Cem bruyant. (A)  
**R:** Une intervention a été faite sur le chauffage et cela va mieux.
- 51) **Q:** Pourquoi le personnel féminin de l'agence commerciale ne peut-il pas choisir comme celui de l'exploitation pour les couleurs de vestes? (Mkt)  
**R:** Le personnel féminin qu'il soit à la conduite ou au Mkt peut choisir la même tenue, nous sommes surpris de la question. Nous verrons cela avec les personnes concernées
- 52) **Q:** DAT et P+R, vidéo PCC : nous demandons que la vidéo puisse s'afficher automatiquement lors d'un appel interphone (A l'I.V. ou au TCO en fonction du basculement des systèmes téléphones) (M ou Mkt)  
**R:** Cela est une demande ancienne sur le cahier des charges, Inéo doit revoir son prix car ce n'est pas aussi simple que prévu.
- 53) **Q:** Nous demandons la création d'un service agent « Tram » pour effectuer les changements de rame en ligne (Homme de garde ou agent d'intervention comme indiqué dans d'autres réseaux). Actuellement fait par l'agent de maîtrise réseau, ce dernier devient indisponible pendant ce temps. (M)  
**R:** NON, la direction ne le veut pas. C'est un choix du directeur d'exploitation. Ok pour nous, mais il est hors de questions de courir du fait de ce choix « économique » de la direction.
- 54) **Q:** Demandons à ce que le PCC soit inaccessible en mode dégradés. (Indication au-dessus de la porte d'entrée d'un voyant marquant ce passage en mode dégradé et la non possibilité d'entrer sauf personnes autorisés). (M)  
**R:** Cela est déjà plus ou moins fait avec le badge. Nous rappelons que les agents en postes pendant ces modes dégradés peuvent signaler que cela est gênant pour eux..... Nous rappelons à la direction qu'en mode dégradés, il n'est pas simple de gérer cela. Les personnes entrant dans le PCC doivent comprendre la situation. Surtout pour leur demander comment cela se passe, à elles d'aller voir le Responsable PCC pour se renseigner..... ;
- 55) **Q:** Suite aux divers événements du lundi de pâque, nous réitérons notre demande de mettre un agent de maîtrise supplémentaire le dimanche. (M)  
**R:** Oui c'est OK sur horaire d'après-midi par exemple de 12h à 19h
- 56) **Q:** Demandons à que l'une des réserve d'après-midi finisse au moins à 20h30 afin de pouvoir couvrir d'éventuelle service finissant tard. (M)  
**R:** Nous pouvons le faire et ce sera actif dès le 13 mai 2013.
- 57) **Q:** Quel est l'organisation des services AVSR le dimanche? car actuellement, nous avons l'impression qu'il n'y a que le service soirée. Qu'en est-il de la journée ? (M)





*R:* Il y a 7 agents programmés par dimanches. Nous donnerons cette programmation au PCC afin qu'il soit au courant de quel type d'organisation il y a chaque dimanche et nous rappellerons au personnel de se présenter.

58) *Q:* Questions diverses. (4)

Le directeur d'exploitation signale que nos questions diverses sont de trop au vu du nombre important de questions de base. Nous lui rappelons que nous avons dû avancer de deux jours la pose de nos questions du fait de l'entreprise et de son organisation. Nous reposerons donc nos questions à la prochaine réunion afin qu'elles soient mieux étudiées

- a. Marquage au sol pour arrêt aux pompes et sur les stationnements trop petit (caché par le seuil de porte fréquemment).
  - i. *Ok nous ferons cela*
- b. Y aura-t-il un marquage vertical pour prévoir avant les périodes enneigées au niveau des alvéoles ?
  - i. *Nous vérifions ce que nous pouvons faire.*
- c. Feu de lavage mal positionné.
  - i. *Ce sera bougé.*
- d. Serait-il possible d'installer une porte de séparation entre les toilettes hommes et femmes en salle Diderot (problème d'odeur et de bruit sèche main).
  - i. *!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!! de plus problème de point d'eau pour la personne qui s'occupe du lavage, il n'y en a pas et elle doit faire couler l'eau dans le lavabo et ouvrir le siphon pour récupérer cette eau !!!!!!!!!!!!!!!*

des choix, des actes

DIVIA





## QUESTIONS Comité d'entreprise

- 1) **Q:** Présentation du rapport annuel du médecin du travail par le médecin du travail  
**R:** La médecin nous fait son rapport annuel en nous signalant tous les changements en cours et signale que depuis juillet 2012 les visites de reprise se font après 30 jours d'arrêt de travail (AT ou maladie) avant (8 jours pour AT et 21 jours pour maladie). D'autres éléments constitutifs seront indiqués dans le compte rendu complet du médecin du travail.
- ✓ Demande d'étude sur la VACMA et poste de pilotage (voir autres réseau).
  - ✓ Demande d'étude sur ergonomie de l'agence commerciale.
  - ✓ Voir étude sur hypovigilance par rapport à une personne qui n'a pas dormi depuis 16h et qui correspondrait à un taux de 0.5g d'alcool dans le sang en termes de vigilance.
- 2) **Q:** Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2013.  
**R:** Le rapport n'ayant pas été signé il sera remis au prochain C.E.
- 3) **Q:** Demande d'un point sur le budget de fonctionnement du C.E. pour 2012.  
**R:** Rappel sur la maîtrise des budgets et le secrétaire signale que le déménagement ne va pas dans ce sens.
- 4) **Q:** Questions relatives au CEM :
- a. Demande de l'installation d'une boîte aux lettres pour les organisations syndicales dans le bâtiment administratif.
  - b. Pourquoi l'entreprise n'a pas fourni le nombre nécessaire de clés pour les locaux sociaux.
  - c. Où en est la réponse concernant la largeur du couloir des locaux sociaux ?
  - d. Quand seront installés le téléphone et le courant dans les prises des locaux sociaux.
  - e. Y aura-t-il des dons concernant le mobilier qui reste dans l'ancien dépôt et à quelle date ?
  - f. Vidéo : qu'en est-il du projet dans la salle de repos du CEM
  - g. Demande d'une protection sérieuse pour les pompistes
- R:**
- a. Ok nous verrons cela avec vous pour l'installation, pour les O.S., CE, CHSCT et l'amicale.
  - b. Nous vous les fournirons ce midi.
  - c. La réponse est partielle et nous dis que l'architecte utilise la DTU 20 d'octobre 2008. Après recherche de notre part cela ne correspond en rien à une norme handicap mais la façon de faire pour la fabrication des murs (norme AFNOR). La loi correspondant à cela est l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006 modifié en son article 11 par celui du 30 novembre 2007.  
Nous reposerons la question afin que cela soit élucidé dans la pratique.
  - d. Le courant c'est ok et les lignes seront mises en place ce jour.
  - e. Le matériel a été regroupé, nous regardons comment faire pour faire ce don ou cette vente aux salariés. La présentation sera faite au prochain C.E.





f. Si cela se fait c'est pour la protection des machines « Selecta ». Il n'y a aucune vidéosurveillance à l'intérieur des bâtiments actuellement.

g. Cela est mieux qu'à l'ancien dépôt. Nous revoyons un problème d'étanchéité sur la toiture.

5) Q. Demande d'information sur la procédure de commande de matériel relative au CEM et à l'agence commerciale

R. Cela est une mauvaise question. En effet nous n'avons toujours pas les rideaux électriques au niveau de Divia services et à l'agence commerciale (idem PCC). Pour Divia services et PCC nous relançons systématiquement l'architecte qui l'a dans ses prestations de base à fournir. Pour l'agence c'est en cours.

6) Q. demande que l'entreprise achète une machine à plier les feuilles, à mutualiser entre les services.

R. C'est en cours avec analyse des besoins de chaque service pour vérifier quel type de matériel prendre.

7) Q. Questions relatives au nettoyage :

a. Demande d'information du C.E. des points du cahier des charges avec IDEES 21 relatifs au nombre de personnes ou au temps de nettoyage des bus et tram et sur le nombre de salariés devant effectuer le sablage.

b. Demande d'un entretien régulier du couloir entre le mur extérieur et les locaux sociaux.

R.

a. Pour nous le nombre de personnes importe peu, c'est le résultat qui compte au niveau quotidien avec la réponse qu'ils ont fait dans leur cahier des charges. Il faut :

- ✓ 14 Mn pour un standard
- ✓ 21 Mn pour un articulé
- ✓ 31 Mn pour un « Tram ».

Nous revoyons le temps pour un « Tram » car il ne nous semble pas suffisant. Pour le sablage, il y a deux personnes de 19-22h et 00h15-1h30. Le reste du temps elles font le nettoyage des véhicules. Le contrat après essais est en cours de signature pour la fin de la DSP au 31/12/16 et mis jusqu'à 6 mois après soit fin de contrat au 30/06/17.

b. Ce sera fait. Les saletés des pigeons sont un vrai problème que nous devons résoudre.

8) Q. Point sur la billettique :

a. Point général dont information sur le rechargement à bord

b. Demande d'information sur le dossier déposé par l'entreprise à la CNIL concernant les données des PDC.

R.

a. En effet le rechargement à bord est en retard et devrait être actif au 13 mai 2013. Nous ferons un test actif avec 10 conducteurs informés fin avril. Les problèmes avec VIX et Scanpoint, les 2 prestataires ont résolu une partie des incidents. Pour les déposataires cela est réglé. La vente en ligne devient opérationnelle.

b. Le dossier a été transmis à la CNIL, mais ne sera pas donné au C.E., nous vous montrerons





ces documents afin que vous puissiez vérifier qu'ils ont bien été envoyés.

9) Q: Questions relatives aux bus Hybrides :

- a. Demandes d'un point sur les pannes.
- b. Demandes d'information sur les procédures de remorquage : par qui et dans quel cadre ?

R:

- a. A un mois et demi de fonctionnement le taux de panne est de 4.64 au 100Kms, ce qui améliore notre moyenne précédente. Nous avons reçu à la date de la réunion 48 bus.
  - a. 25% des pannes sont dues à des soucis de liquides de refroidissement et un problème de mise à la route des bus par le concessionnaire.
  - b. 15% de pannes non revenues suite à une mise à zéro (par exemple les défauts traction).
  - c. 15% de problèmes de portes.
  - d. Le reste des diverses pannes électriques résolus.
- b. Le remorquage en journée se fait classiquement avec le personnel de l'atelier. Pour la nuit en fonction des éléments la personne d'astreinte est sollicité et il demandé à un chauffeur (conduite ou autre) de faire le conducteur remorquant. Nous rappelons nous à la CFDT que ce n'est pas le rôle de faire le remorquant autre que l'atelier et qu'il ne faudra pas en tenir compte en cas de problème s'il devait y avoir un accident.

10) Q: Pourquoi y a-t-il une volonté de la direction de minimiser les agressions en dissuadant les agents agressés à porter plainte ?

R: Un délégué syndical signale que certains Responsable de groupe se permettent de dissuader les agents lors d'incidents en prétendant qu'il n'y aura pas de suite. La direction répond que ce n'est pas le cas ni la demande de l'entreprise et que chaque agent peut déposer quand il le souhaite.

11) Q: Tram : Demande de baisser le temps de conduite de 3h45 à 3h35.

R: C'est ok en relation avec le CHSCT la pièce pourra être de 3h35. Un service en deux fois sera en plus dans ce cas-là.

12) Q: Congés annuels : demande de reprendre la façon de gérer les CA pour obtenir un meilleur taux de retour positif aux conducteurs, surtout pour la période été.

R: Il y a eu une réunion avec la commission horaire du CHSCT et les chiffres qui nous sont présentés font croire que les chiffres sont meilleurs que ceux des années précédentes. Nous attendons les chiffres écrits dans le compte rendu officiel et nous vérifierons avec la réalité de terrain car les agents ne nous donnent pas les mêmes retours.

13) Q: Questions et remarques relatives aux essais sur la L6 :

- a. Pourquoi tous les membres du CHSCT ne sont pas conviés ?
- b. Pourquoi les CR ne sont pas au courant ?
- c. Les tests sont tronqués avec le SAE vu que les agents peuvent vérifier les horaires de référence à l'intérieur et les avances/retards sont écrites dessus.





**R:**

- a. Il y a eu divers changements au dernier moment, il a été convenu que le secrétaire du CHSCT dispatchera.
- b. Suite aux divers changements de date certains Cr avaient été prévenus mais les nouveaux ne l'avaient pas été.
- c. Exact les SAE n'avaient pas tous été neutralisés, nous recommenceront en faisant le test correctement.

14) **Q:** demande d'un point sur les temps de parcours trop courts semaines et samedis sur les lignes 3, 5 et 6 et sur la ligne 11 ainsi que sur le roulement R2.

**R:** D'après l'entreprise et ceux sur 500 000 points de contrôle dans le SAE, 83% des bus seraient à l'heure, un représentant du CE se pose la question sur la véracité des choses et pose la question autrement si les bus sont à l'heure aux heures cruciales de pointes.

15) **Q:** Demande d'un point sur les feuilles blanches : pourquoi sont-elles à nouveau faites sur des coins de table en dehors du temps de travail ?

**R:** D'après la direction, elles sont faites comme avant à l'identique. Nous y tenons et ce sera rappelé si ce n'était pas le cas.

16) **Q:** Habillement : demande de rajout d'un élément dans la dotation (avec rajout de points en conséquence) à savoir un vêtement type doudoune sans manche, pour le début de l'hiver prochain du fait de la montée porte avant.

**R:** Pour la direction ce n'est pas une justification valable pour obtenir un nouvel élément d'habillement. C'est non.

17) **Q:** présentation du plan de formation 2013

**R:** Le document fourni par l'entreprise montre que les formations sont concentrées encore sur le « TRAM », si besoin est nous pouvons vous fournir le document.

18) **Q:** Demande de transmission au comité d'entreprise des coefficients des différents métiers dans l'entreprise.

**R:** L'entreprise présente une partie des coefficients de base et ne correspond pas à la demande des élus. La direction ne souhaite pas en présenter plus apparemment, par exemple les nouveaux métiers du Mkt et de l'atelier.

19) **Q:** Où en est la réflexion sur les conditions de travail des seniors et en particulier la possibilité de temps partiels avec prise en charge des cotisations sociales par l'entreprise?

**R:** les éléments préparatoires montrent une faisabilité du système, nous réuniront les OS avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre.

20) **Q:** Demande de mise en place d'un accord et d'une convention entre le SDIS et kéolis Dijon pour les salariés qui sont pompiers volontaires.

**R:** C'est OK nous prenons contact avec le SDIS.





21) Q: Demande d'information sur les 0.1% de charges 'SS complémentaire T.A. » depuis la fiche de paie de novembre et demande d'une note d'info lors de chaque changement de charges sur la fiche de paie.

R: Il s'agissait d'une augmentation pour élargissement des départs à la retraite. Les informations seront données par l'intranet à chaque changement.

Notre organisation syndicale CFDT vous donne ces informations avec les éléments qui nous paraissent exacts, la direction n'étant pas en mesure de nous donner des informations authentiques complètes.

Cela correspond à la ligne 2200 de la nouvelle fiche de salaire au 1<sup>er</sup> mars et les anciennes lignes 820 et 830 depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2012 sur vos anciennes fiches de salaires.

Ces cotisations augmentent progressivement, à compter du 1er novembre 2012, afin de financer l'élargissement des possibilités de départ anticipé pour longue carrière instauré par le décret du 2 juillet 2012 :

Période	Sur la tranche A		Sur la totalité de votre salaire	
	La cotisation de votre employeur	Votre cotisation	La cotisation de votre employeur	Votre cotisation
Jusqu'au 31 octobre 2012	8,30 %	6,65 %	1,6 %	0,1 %
Du 1er novembre 2012 au 31 décembre 2013	8,40 %	6,75 %	1,6 %	0,1 %
Du 1er janvier au 31 décembre 2014	8,45 %	6,80 %	1,6 %	0,1 %
Du 1er janvier au 31 décembre 2015	8,50 %	6,85 %	1,6 %	0,1 %
A compter du 1er janvier 2016	8,55 %	6,90 %	1,6 %	0,1 %

Seule la cotisation d'assurance vieillesse plafonnée, c'est-à-dire sur la tranche A de votre salaire brut, permet de valider des droits pour votre retraite.

22) Q: La gestionnaire de paie a-t-elle un contrat Kéolis Dijon ?

R: Au 1<sup>er</sup> janvier 2013 la personne est toujours en détachement et sera à terme comme prévu un salarié de Kéolis Dijon.

23) Q: Date de la prochaine réunion

**La prochaine réunion aura lieu le 15 Mai 2013.**

